

Enquête internationale sur la situation et l'activité des sociétés de la Croix-Rouge de tous les pays du globe

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Contre la malaria, les recommandations générales sont les suivantes: a) Fondation d'un bureau international de la malaria qui, par l'intermédiaire des sociétés de la Croix-Rouge, entretiendrait des relations de collaboration avec l'organisme national chargé du contrôle de la malaria; il devrait se tenir au courant du progrès des études faites sur cette maladie dans tous les pays, et s'associer, pour son contrôle, avec toutes les organisations existantes; b) étude de la distribution géographique du paludisme, avec démonstrations des moyens de contrôle; cette fonction appartient en premier lieu au gouvernement, et la collaboration avec les services gouvernementaux est indispensable.

La conférence s'est également occupée de la protection de l'enfance et de l'éducation des infirmières.

Cette conférence — uniquement composée de savants — a pris en outre la décision suivante:

« Nous, soussignés, après avoir soigneusement examiné le but général des sociétés de la Croix-Rouge;

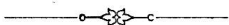
proposons d'instituer une organisation centrale qui stimulera les efforts volontaires des divers peuples au moyen de leurs sociétés de la Croix-Rouge respec-

tives, lesquelles devront s'efforcer de développer les mesures visant à l'amélioration de la santé publique et de l'hygiène des enfants et des mères, à l'éducation et à l'entraînement des infirmières, à la lutte contre la tuberculose, la malaria, les maladies vénériennes et autres;

chercherons à stimuler les sentiments de fraternité et à diffuser la lumière de la science jusque dans les plus petits coins de la terre, et invoquerons au nom d'une plus grande humanité, non seulement les résultats des découvertes scientifiques, mais aussi les efforts quotidiens de chaque individu dans tous les pays, parmi toutes les religions et toutes les races.

Nous croyons que la solution du problème devrait être appliquée le plus vite possible, au premier moment opportun, et mise à la disposition du monde;

Nous sommes convaincus que cette œuvre ne pourra se dérouler plus efficacement que par l'intermédiaire des sociétés de la Croix-Rouge, qui ont révélé leur haute valeur pendant la guerre et sont actuellement un objet de foi et de confiance dans le monde, ce qui les rend à même, plus que tout autre, de mener à bien la tâche de la santé humaine en temps de paix. »



Enquête internationale sur la situation et l'activité des sociétés de la Croix-Rouge de tous les pays du globe

Désireux d'être renseigné sur l'activité de toutes les Croix-Rouges, le Comité international de Genève a adressé dernièrement un questionnaire sur un certain nombre de points déterminés à tous les comités centraux, en vue d'établir une statistique générale. Ce questionnaire, qui a paru dans le *Bulletin international de*

la Croix-Rouge (N° 5, mai 1919), est d'un intérêt très actuel. Nous le reproduisons ici, avec la réponse de la Croix-Rouge française, réponse à laquelle nous retranchons certains détails qui ne présentent pas un grand intérêt pour les lecteurs suisses.

I. Nombre d'adhérents, membres actifs, associés, etc. — Le nombre des adhérents, membres actifs, payant une cotisation s'élève à 120,000 environ.

Un grand nombre d'autres personnes ont apporté pendant la guerre leur concours bénévole.

II. a) Effectif du personnel volontaire. — 1100 médecins volontaires et bénévoles ont soigné dans nos hôpitaux les soldats blessés ou malades.

19,000 infirmières diplômées et 13,000 infirmières auxiliaires ont donné leurs soins aux blessés dans les hôpitaux de l'intérieur et dans ceux de la zone des armées.

42 délégués ou délégués-adjoints dirigent l'action des comités locaux suivant les instructions du siège central et assurent la liaison entre les directeurs régionaux du service de santé et les comités.

Plus de 1600 administrateurs d'hôpitaux, d'infirmes de gare, de cantines de gare, ont contribué à faire fonctionner ces diverses formations.

Au total, 33,642 personnes faisant partie de la société nous ont prêté leur concours à divers titres.

b) Effectif du personnel rétribué. — En principe, le personnel est bénévole. Seuls des employés à compétence technique pour la comptabilité, le matériel, les achats, les écritures, etc. touchent des appointements. Des hommes et des femmes salariés, à la journée, sont chargés de gros travaux.

Pour le siège central, le nombre des personnes qui touchent soit des appointements, soit un salaire, s'élève à 120 environ; à certains moments, il s'est élevé jusqu'à 150.

Dans les nombreuses formations de province, le nombre des salariés a varié de 6 à 7000.

III. Ressources financières. a) Cotisations. — Elles proviennent des versements faits par les membres de la société. Elles sont perçues en province par les comités, et une part variable, suivant les œuvres des comités, en revient au siège central et forme une partie de ses ressources.

De son côté, le siège central perçoit directement certaines cotisations.

Pendant la guerre, les comités de province ont appliqué à leurs œuvres les cotisations recouvrées. Dans cette période, le siège central a réuni 203,000 fr. Les versements ont été irréguliers en raison des événements.

b) Subventions gouvernementales ou autres. — En temps de paix aucune subvention de l'Etat n'est accordée à la société.

Pendant la guerre, le service de santé a subventionné nos formations sanitaires suivant des conventions établies.

Il a versé à chacun de nos hôpitaux, par journée d'hospitalisation, 1 fr. jusqu'au 31 décembre 1914, 2 fr. du 1^{er} janvier 1915 au 31 décembre 1917, 2 fr. 25 du 1^{er} janvier au 31 mars 1918, 2 fr. 50 du 1^{er} avril au 30 septembre 1918 et enfin 3 fr. depuis cette époque.

En outre, il a accordé au siège central une subvention de 0,50 par journée d'hospitalisation depuis le mois de juin 1915 jusqu'au mois de mai 1918, et 1 fr. depuis cette date. Cette subvention a servi au siège central à aider les hôpitaux dont le fonctionnement devenait difficile. Les ressources de la société auraient été notamment insuffisantes, car pendant quelque temps, le nombre de lits occupés a atteint le chiffre de 70,000.

c) Dons et legs. — Des dons en nature ont été envoyés de toutes les parties du monde, des deux Amériques et d'Australie principalement.

Ils consistaient en denrées d'alimentation et effets de toute nature destinés aux hôpitaux, aux réfugiés des pays envahis, aux habitants des pays dévastés. A l'heure actuelle ces derniers profitent largement de ces envois. Leur total peut être évalué à plus de 30 millions de francs.

Des sommes importantes, provenant d'un grand nombre de particuliers et de souscriptions ouvertes en France et dans les pays étrangers, ont été données avec ou sans destination spéciale à la Croix-Rouge française.

La Société de secours aux blessés militaires a reçu pour sa part plus de 28 millions de francs.

d) *Participation sur vente de certains produits.* — La société ne perçoit rien sur la vente de produits.

e) *Impôts, etc.* — La société est soumise à tous les impôts institués par la loi.

f) *Divers.* — Dans cette catégorie rentrent certains avantages concédés par l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

IV. Budget annuel. — Le budget peut être établi d'après le relevé des recettes et dépenses depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'au 31 décembre 1918 ci-dessous :

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1918.

RECETTES :

Siège central . . .	Fr. 90,000,000
Comités	» 140,000,000
Total	Fr. 230,000,000

DÉPENSES :

Siège central . . .	Fr. 81,000,000
Comités	» 140,000,000
Total	Fr. 221,000,000

V. Fonds de réserve. — Ce fonds atteint presque 9 millions de francs.

VI. Fortune sociale.

- 1° Immeubles, fr. 2,500,000.
- 2° Argent et valeurs mobilières (en caisse et comptes courants y compris les sommes dues par le service de santé, déduction faite des engagements), fr. 1,400,000.
- 3° Portefeuille au 31 décembre 1918, fr. 6,100,000.
- 4° Matériel sanitaire. Peut être évalué à une somme assez élevée, mais la liquidation de tous les hôpitaux, la dépréciation du matériel mis plus ou moins hors de service, les dons faits à différentes œuvres, principalement aux pays dévastés, ne permettent pas de donner ici un chiffre même approximatif de la valeur de ce matériel.

VII. Publications périodiques ou autres.

— 1° Périodiques. Un bulletin paraissant tous les mois avant la guerre. Il a paru tous les trois mois depuis l'ouverture des hostilités. Il est adressé aux membres de la société, relate les événements survenus, l'histoire des œuvres, etc. 2° Un annuaire avec l'indication des comités, la liste de leurs présidents et de leurs membres, etc. Y sont joints les documents qui intéressent la société. Il n'a pas été publié d'annuaire pendant la période de la guerre.

VIII. Nombre et désignation des établissements hospitaliers, asiles, sanatoriums, etc. dépendant de la société. — Ont fonctionné pendant la durée de la guerre : 805 hôpitaux auxiliaires, 85 infirmeries de gare, 100 cantines de gare, 2 hôpitaux à Salonique, 1 à Bucarest, et nombre d'autres formations, cantines, convois auxiliaires, foyers, etc.

Après la guerre, la société fera fonctionner diverses formations dont quelques-unes existaient déjà avant les hostilités.

En tout jusqu'à ce jour, plus de 100 dispensaires sont créés ou en voie de l'être pour lutter contre la tuberculose.

IX. Situation de la société vis-à-vis de l'Etat, ministères ou organes officiels de l'Etat, qui sont compétents en France pour trancher des questions d'hygiène et d'assistance. — Au point de vue sanitaire la société dépend du Ministre de la Guerre, sous-secrétariat d'Etat du service de santé. Elle est régie par les règlements sur le service de santé de l'armée, pour l'organisation des hôpitaux.

X. Nombre et désignation des comités régionaux, locaux ou coloniaux. — Sur le territoire français la société possède 405 comités, dans toutes les localités un peu importantes.

Dans les colonies: Indochine: Hanoi, Saïgon, Pnom-Penh. — Madagascar: Tananarive, Majunga. — Tunisie: Tunis. — Afrique: Philippeville, Oran, Rabat, Tanger, Mogador, Fez. — Chine: Tien-Tsin.

XI. Relations de ces comités avec le Comité central au point de vue des finances, du personnel, etc. — Le siège central dirige leur action soit en vue de la préparation des hôpitaux en cas de guerre, soit pour leur fonctionnement pendant la durée des hostilités, soit enfin pour les œuvres locales qu'ils peuvent créer. Il agit par l'intermédiaire de ses délégués et délégués-adjoints, et traite lui-même les questions générales avec le ministère.

Les délégués régionaux sont de leur côté en rapport avec les autorités médicales et militaires de la région en ce qui concerne les affaires locales.

Les comités élisent leur président, leur conseil, et celui-ci son bureau.

Les nominations du président, de la présidente et du trésorier sont soumises à la ratification du Conseil central.

XII. Publications de ces comités. — Les comités n'éditent aucune publication périodique. Ils font des rapports sur leur action locale et leurs œuvres, à des époques indéterminées.

Discours de M. Edouard Naville, président ad interim du Comité international

à l'occasion de la réunion annuelle de la section genevoise de la Croix-Rouge, le 2 avril 1919

Mesdames et Messieurs!

Enfin, après 50 mois de tueries et de souffrances telles que le genre humain n'en avait jamais éprouvées, la guerre mondiale s'est arrêtée, et si la paix n'est pas encore établie, nous pouvons l'entrevoir dans une avenir rapproché, ainsi que l'institution que l'on nous promet comme défense contre le terrible fléau: la Société des nations.

Et aujourd'hui, nous, Croix-Rouge, qui sommes une institution de guerre, ne devons-nous pas jeter un regard en arrière, examiner ce qu'a été notre activité pendant ces quatre années, et, en même temps, tourner nos yeux vers l'avenir? Notre tâche est-elle achevée? Quand le dernier blessé sera rentré au sein de sa famille, quand le dernier prisonnier aura regagné la terre natale, devons-nous, comme une garde